Région Haute-Normandie
Groupe des élu(e)s

CLOTURE DU DEBAT PUBLIC « EOLIENNES DES DEUX COTES »

Intervention de Véronique Bérégovoy,
Conseillère régionale Europe Ecologie
Porte-parole 76 des Verts de Haute-Normandie

Mesdames, Messieurs,

Afin de répondre aux défis environnementaux qui sont les nôtres – maîtrise des consommations énergétiques, efficacité énergétique et développement des énergies d'origine renouvelable, la France s'est engagée à **porter la part de l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables dans la consommation brute d'électricité à 21% en 2010.**

Or, où en sommes-nous ? **La part des énergies renouvelables dans la consommation intérieure brute d'électricité a en fait** diminué de 1990 (15%) à 2007 (13 %).
Pourquoi ? parce que notre consommation totale d'électricité augmente plus vite que notre production d'électricité d'origine renouvelable. Par ailleurs, celle-ci est principalement hydraulique. Or nous pâtissons d'un déficit pluviométrique depuis 2005. En somme, il nous manque des installations de production d'électricité d'origine renouvelable et notre consommation d'électricité (et d'énergie d'ailleurs) ne cesse de croître là où nous nous sommes engagés à la réduire.

Dans ce contexte, le développement de l'éolien est une opportunité et une nécessité, en particulier pour notre région.

Dans notre pays qui laisse trop peu de place aux petits acteurs, aux initiatives coopératives, aux partenariats publics, seul l'investissement des grands industriels permet de lancer une

dynamique. Reposant donc sur les ambitions et stratégies des grands acteurs de l'énergie, notre territoire pâtit de positions arc-boutées sur une vision passéiste de la production et de la consommation d'énergie, sur la croyance en la toute puissance nucléaire et, désormais, sur le mirage du mix énergétique.

Notre région, la Haute-Normandie, en est l'illustration.
En surproduction chronique, avec seulement 0.3% d'énergies renouvelables mais 88 % d'origine nucléaire dans la production électrique, la Haute-Normandie concentre encore et toujours nombre de projets basés sur la valorisation d'énergie fossile, donc épuisable : terminal méthanier, EPR, centrales à charbon.

Nous n'avons que trop tardé et asseoir les filières suppose d'investir dans des installations d'envergure.
C'est pourquoi, nous soutenons donc le projet d'installation d'éoliennes au Tréport, selon le scenario « Large » proposé par la Compagnie du Vent.

Mais, si nous soutenons ce projet, nous émettons également un certain nombre d'exigences.

Tout d'abord, l'exigence démocratique.

Les territoires sont trop souvent un lieu d'application de directives nationales et insuffisamment un lieu d'élaboration des politiques, comme en atteste la faible concertation qui a eu lieu avec certaines communautés de communes de Haute-Normandie et de Picardie et le peu de cas fait lors de l'élaboration du projet des habitants et des activités économiques directement impactées (la pêche en particulier).
Le maître d'ouvrage a saisi ces difficultés au travers de ces différentes propositions lors du débat. C'est une bonne chose.

Pour que le citoyen accepte l'éolien, encore faut-il qu'il en soit partenaire.
En France, comme seuls les industriels ont les moyens d'investir, la demande n'émerge pas des territoires et, pire, nous risquons de créer les conditions d'une bulle verte, de situations de monopole et de rente pour les grands industriels du secteur.
La question de la « gouvernance » reste ouverte. Le mode de portage actuel, institutionnel, « accrédite le sentiment que la politique éolienne est une politique de casino confiée par l'Etat à des opérateurs privés »[1], selon Olivier Labussière, chercheur au CIRED.

Nous souhaitons faire de ce projet un exemple.
L'actionnariat citoyen doit être encouragé. Les marins-pêcheurs de la zone seraient les partenaires naturels de cette démarche et bénéficieraient ainsi de l'investissement.

L'exigence partenariale.

Le maître d'ouvrage dit également vouloir s'appuyer sur l'association Energies Haute-Normandie, auto-déclarée « filière énergie » de la région haut-normande, sans que l'ensemble des acteurs de la filière et les collectivités publiques ne soient réellement associés. Nous y préférons donc l'option d'un partenariat public.

Dans ce partenariat, la ré-appropriation par les collectivités de la prérogative en matière d'énergie est en effet primordiale.
Les collectivités sont en effet à même de définir une politique de gestion locale et publique (tant en matière de production que de consommation). Cette possibilité est largement sous-utilisée. L'exemple d'Enercoop montre pourtant qu'un tel fonctionnement est possible, lorsqu'il est lié au territoire. Ainsi, si Enercoop national peine à trouver des partenaires, Enercoop Ardennes, créée en 2009 et associant, dès sa fondation, dans son capital, l'Agence locale de l'énergie et quatre communes, connaît une bonne dynamique. Deux créations similaires sont en cours en Rhônes-Alpes et Nord Pas de Calais. Ancrer les questions de production, de consommation et de maîtrise de l'énergie au territoire participe d'un changement nécessaire de notre rapport à l'énergie. Etre conscient et partie prenante de l'ensemble de la chaîne (de la production à la consommation) encourage à réfléchir à ses usages et à opter pour la sobriété et l'efficacité énergétiques.
Cette option est également un garant face aux pratiques douteuses et au risque de voir se développer une bulle verte.

Notre région, la Haute-Normandie, a des atouts : son savoir-faire industriel mais aussi l'expérience de sa plate-forme technologique de Fécamp, lieu de démonstration et de transfert de technologie qui associent recherche, enseignement et entreprises. Elle peut et doit bénéficier de ceux développés en Picardie qui depuis longtemps déjà a l'ambition de structurer une filière qui intervienne en amont comme en aval de la production. A ce sujet, Christophe Porquier, élu régional Europe Ecologie en Picardie vous en dira certainement plus.

C'est pourquoi, nous demandons que collectivités et citoyens soient associés, via la création a minima d'un syndicat mixte de gestion, mieux, d'une SCIC interrégionale.